



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Consultation sur la nouvelle politique énergétique du Québec 2016-2025

Position de la FCCQ

Présentée au ministre de l'Énergie et des
Ressources naturelles

22 juillet 2015

SOMMAIRE

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) fait du développement économique du Québec un enjeu prioritaire et, dans ce contexte, elle s'intéresse aux ressources naturelles depuis plusieurs décennies, en particulier au secteur de l'énergie. D'ailleurs, elle est intervenue au cours des consultations ayant mené aux deux dernières stratégies énergétiques et elle est heureuse de pouvoir encore une fois contribuer à la réflexion. Les éléments défendus à l'intérieur de ce mémoire sont ceux décidés de façon consensuelle par une majorité des membres de la Fédération, qui proviennent, notamment, des différentes filières énergétiques.

QUATRE PRINCIPES DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DE LA NOUVELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La FCCQ est d'avis que quatre principes doivent guider les orientations de la nouvelle politique énergétique du Québec, soit l'imputabilité, le pragmatisme, le réalisme ainsi que la cohérence. D'abord, au chapitre de l'imputabilité, la FCCQ recommande au gouvernement de mettre en place des moyens de vérification et de reddition de comptes efficaces (indicateurs chiffrés) par rapport aux choix qui seront faits dans la nouvelle politique énergétique.

Ensuite, en ce qui a trait au pragmatisme et au réalisme, la Fédération encourage le développement de nouvelles alternatives vertes, mais pas à n'importe quel prix et de n'importe quelle façon. Il faut donc connaître les coûts véritables de chaque filière avant d'en privilégier une au détriment d'une autre. Il est également nécessaire de les mettre en concurrence entre elles lors de prochains appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, tout en tenant compte de critères de développement durable. Certes, des efforts doivent constamment être faits pour réduire les émissions de GES, mais il n'est pas réaliste de penser changer les modes de consommation du jour au lendemain. Par exemple, le Québec doit miser sur les transports électriques, mais ils ne pourront, dans un court horizon, remplacer les modes de transport traditionnels, surtout dans le cas des véhicules lourds.

Finalement, il est à souhaiter que la nouvelle politique énergétique du Québec soit développée en cohérence avec la nouvelle loi sur les hydrocarbures, le second plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques, les stratégies 2013-2020 en changements climatiques et de développement durable 2015-2020 ainsi qu'avec les évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et Anticosti.

NÉCESSITÉ DE FAIRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DURABLES

L'expression développement durable contient bel et bien le mot développement et non le mot arrêt ou moratoire. Dans le cadre de cette consultation sur la prochaine politique énergétique, la Fédération souhaite profiter de l'occasion pour rappeler qu'il est temps d'offrir une autre vision plus globale des choses, basée sur la nécessité de faire du développement économique et énergétique durables reposant sur un portefeuille énergétique pluriel et des tarifs énergétiques compétitifs permettant le développement, notamment industriel.

PORTEFEUILLE ÉNERGÉTIQUE PLURIEL

La Fédération considère que l'électricité propre et renouvelable constitue une force réelle pour le Québec et qu'il faut continuer d'en tirer profit, entre autres pour attirer des investissements ici. Il s'agit d'un avantage concurrentiel que le Québec a tout intérêt à utiliser stratégiquement. Toutefois, il ne faut se garder de mettre tous nos œufs dans le même panier.

La FCCQ continue donc de militer pour le développement et l'utilisation efficiente des différentes sources d'énergie, souvent complémentaires, que ce soit le pétrole, le gaz naturel, l'éolien, l'énergie solaire, la biomasse agricole et forestière, etc. Il faut que la bonne forme d'énergie aille à la bonne place, que sa tarification soit efficiente et permette la création de richesse.

TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Pour plusieurs membres de la FCCQ, le tarif L, qui a longtemps constitué un atout significatif pour le Québec, est aujourd'hui en perte de vitesse. Pourtant, pour chaque kWh qu'elles utilisent, les entreprises contribuent à la hauteur de 16¢ à l'économie québécoise.

Quelques facteurs expliquent cette attractivité moins grande du tarif L, dont le maintien de l'interfinancement entre les différentes classes de clients d'Hydro-Québec (les clients résidentiels ne paient que 83 % du coût réel de leur facture par rapport à 122 % pour les petits clients commerciaux et institutionnels, 132 % pour les moyens clients commerciaux et institutionnels et 115 % pour les clients industriels au tarif L) et «l'agressivité» des autres juridictions pour attirer les investissements chez eux.

La FCCQ recommande notamment au gouvernement d'éliminer graduellement l'interfinancement entre les catégories de consommateurs, et de prévoir un mécanisme de compensation pour les personnes à faible revenu, de maintenir la protection du prix du bloc patrimonial pour la clientèle industrielle en cas de hausse de ce dernier et de revoir le tarif L afin de le rendre plus compétitif.

EFFICACITÉ ET INNOVATION ÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière d'efficacité énergétique, la FCCQ recommande au gouvernement de réaliser le bilan des efforts gouvernementaux passés et actuels en efficacité énergétique. Également, il est impératif que le gouvernement se dote d'un nouveau plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques, avec des programmes d'efficacité énergétique comprenant l'utilisation de produits pétroliers et de programmes visant les grands consommateurs industriels assujettis aux contrats spéciaux. Finalement, le cadre réglementaire et les tests de rentabilité utilisés par la Régie de l'énergie devraient être revus afin d'avoir une meilleure évaluation de la pertinence des indicateurs de performance des programmes d'efficacité énergétique des distributeurs d'énergie.

Pour ce qui est de l'innovation énergétique, le gouvernement a un rôle à jouer à divers niveaux. La FCCQ recommande au gouvernement d'appuyer le secteur des nouvelles technologies énergétiques à divers niveaux de la chaîne d'innovation.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'expertise du Québec en matière d'hydroélectricité n'est plus à démontrer que ce soit en matière de projets d'envergure comme celui de la Romaine ou de petites centrales. L'exploitation du potentiel hydroélectrique est liée aux besoins en électricité. La Fédération recommande au gouvernement de poursuivre les études d'identification des meilleurs potentiels hydroélectriques au Québec et de s'assurer que les conditions en place et les décisions permettent au Québec de demeurer un leader mondial en matière d'hydroélectricité.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, nous devons garder à l'esprit que nous ne devons pas tout mettre sur la glace, que ce soit les projets en efficacité énergétique ou le développement éolien, simplement parce que notre vision se limite aux actuels surplus. L'énergie éolienne permettra, en outre, de poursuivre l'histoire énergétique du Québec comme producteur d'énergie verte et de contribuer aux grands chantiers nationaux, le développement des régions et le développement de nouvelles industries de pointe exigeantes en énergie. La FCCQ recommande donc au gouvernement de soutenir la filière éolienne québécoise en lui permettant de participer aux futurs appels d'offres ouverts à toutes les filières énergétiques, où elle pourrait combler les besoins électriques à venir au Québec.

Pour ce qui est des bioénergies, il est important pour la Fédération de soutenir celles qui ont le meilleur coût de revient et le meilleur potentiel de retombées socio-économiques pour le Québec. La FCCQ recommande donc au gouvernement d'y investir des sommes en priorisant ces conditions.

HYDROCARBURES

Le Québec consomme annuellement autour de 14 milliards de dollars de pétrole acheté directement sur les marchés étrangers. Il faut être très riche comme société pour effectuer cette dépense. Notre dépendance aux hydrocarbures est encore bien réelle, malgré les efforts louables d'implantation de véhicules à motorisation électrique, il reste que les produits pétroliers combinent 38% de nos besoins en énergie et en transport.

Diverses études démontrent que le Québec dispose d'un potentiel de plusieurs milliards de barils de pétrole. La FCCQ a bien accueilli l'intention mentionnée dans le discours inaugural du Premier ministre du Québec de mener une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur la filière des hydrocarbures. Elle doit selon nous se concrétiser par un exercice de développement durable, et non pas par un moratoire déguisé. Il faut d'abord évaluer le potentiel de nos ressources en hydrocarbures avant de décider de l'usage que nous en ferons.

La Fédération croit primordial que la future politique énergétique reconnaisse formellement le rôle des hydrocarbures dans l'économie québécoise. L'exploration et l'exploitation pétrolières doivent être situées dans un cadre légal et réglementaire.

DÉCARBONISATION DES TRANSPORTS

En matière de décarbonisation du transport, les deux secteurs ayant vu leurs émissions de GES augmenter le plus depuis 1990 sont les camions légers et les véhicules lourds. La Fédération croit donc que le gouvernement devrait prioriser, en complément aux efforts actuels qui visent les véhicules légers pour passagers, les mesures concernant les camions légers et les véhicules lourds, puisque ces derniers émettent respectivement 10,0 % et 11,4 % de toutes les émissions de GES au Québec mais n'ont accès ensemble qu'entre 3 % et 6 % de toutes les sommes du PACC 2013-2020. À cet effet, des solutions ont commencé à être appliquées avec le gaz naturel comprimé et liquéfié dans le transport de marchandises et le transport collectif.

Il ne faut pas non plus oublier le transport collectif et alternatif. La FCCQ croit que le gouvernement devrait poursuivre ses efforts dans ces secteurs, notamment en électrification des transports collectifs, un incontournable pour les prochaines années.

Pour la FCCQ, des infrastructures de qualité et le transport collectif sont étroitement liés au soutien à l'économie. La fluidité du transport des personnes et des marchandises contribue puissamment à la croissance économique. Parler de « politique intégrée des transports » et de « mobilité durable » est gage de succès, discours et gestes du 21^e siècle. Nous croyons dans un portefeuille énergétique pluriel. C'est aussi vrai en matière de mobilité urbaine où la bonne énergie doit être utilisée à la bonne place. Nous disons oui à l'électrification et aux autres sources comme le GNL et autres carburants.

Table des matières

1. Préambule.....	7
2. Imputabilité, pragmatisme, réalisme et cohérence de la politique énergétique 2016-2025	
2.1 Imputabilité	9
2.2 Pragmatisme.....	9
2.3 Réalisme	111
2.4 Cohérence	14
3. Nécessité de faire du développement économique et énergétique durables	15
3.1 Nécessité d'un portefeuille énergétique pluriel.....	15
3.2 Tarification de l'électricité dans la société québécoise et développement industriel qui en découle.....	16
4. Efficacité et innovation énergétiques	18
4.1 Efficacité énergétique	18
4.2 Innovations énergétiques	19
5. Énergies renouvelables	21
5.1 Hydroélectricité	21
5.2 Énergie éolienne.....	21
5.3 Bioénergies	22
6. Hydrocarbures.....	23
6.1 Hydrocarbures.....	23
6.1.1 Production de gaz naturel.....	23
6.1.2 Transport et distribution de gaz naturel.....	24
6.1.3 Exploration et exploitation pétrolières.....	26
6.1.4 Transport, transformation et distribution de produits pétroliers.....	27
7. Décarbonisation des transports	30
Conclusion	32

1. Préambule

Grâce à son vaste réseau de près de 140 chambres de commerce et 1100 entreprises du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (la FCCQ ou la Fédération) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

La FCCQ s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec, en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui y adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai, alors que les membres s'inspirent de la position de la Fédération pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

Afin d'assurer sa prospérité et de devenir un acteur important dans un ordre économique mondial en profonde mutation, le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles, qui représentent un de ses plus importants atouts indéniables : il s'agit d'un des principaux constats de la *Vision économique 2012-2020* que la FCCQ a publiée au printemps 2012. Cette vision met notamment en évidence l'importance de garantir un climat d'investissement stable et prévisible, qui est la condition nécessaire pour assurer le développement des industries liées à l'exploration et à l'exploitation de différentes filières de richesses naturelles. Au cours de l'automne 2012, la FCCQ s'est rendue à Val-d'Or, Sept-Îles, Bécancour, Thetford Mines, Saguenay, Gaspé et Montréal pour rencontrer et sonder plus d'une centaine d'entreprises qui œuvrent dans le secteur des ressources naturelles. Elle a profité de l'occasion pour rencontrer les chambres de commerce et les élus pour échanger sur le sujet avec eux. Pour enrichir la pertinence de ses prises de position publiques, la FCCQ a formé 19 comités multisectoriels composés de représentants d'entreprises et de chambres de commerce. Ces comités s'intéressent à des sujets aussi variés que l'énergie, le développement nordique, les mines, les finances publiques etc. L'objectif principal de ces comités est d'appuyer la Fédération dans son rôle de promoteur du développement économique dans le respect de l'environnement et des personnes. La Fédération est donc en mesure de comprendre les défis des enjeux énergétiques au Québec.

Plus précisément sur l'enjeu de l'énergie, la FCCQ est intervenue au cours des consultations ayant mené aux deux dernières stratégies énergétiques et elle est heureuse de pouvoir encore une fois contribuer à la réflexion. Nous représentons des entreprises, grandes, moyennes et petites, qui sont actives dans toutes les filières énergétiques, que ce soit au niveau de la production, du transport ou de la distribution. Notre position sera donc neutre à l'égard des différentes filières ainsi qu'au niveau des producteurs versus les consommateurs ou inversement. D'ailleurs, les éléments défendus à

l'intérieur de ce mémoire ont été décidés de façon consensuelle par une majorité des membres de la Fédération. Mais comme la FCCQ représente des membres provenant d'une multitude de secteurs, il est important de souligner que certaines positions peuvent ne pas être entérinées par l'ensemble de nos membres.

Les principaux éléments qui seront développés par la FCCQ sont :

- l'imputabilité, le pragmatisme, le réalisme et la cohérence de la politique énergétique 2016-2025;
- la nécessité de faire du développement économique durable, grâce à un portefeuille énergétique pluriel ainsi qu'à la disponibilité et à la tarification optimale de l'énergie;
- l'efficacité et l'innovation énergétiques;
- les énergies renouvelables;
- les hydrocarbures;
- la décarbonisation du transport.

Ces éléments prennent leur importance dans un contexte où le Québec doit permettre l'utilisation de la bonne énergie à la bonne place.

2. Imputabilité, pragmatisme, réalisme et cohérence de la politique énergétique 2016-2025

2.1 Imputabilité

L'imputabilité pour cette nouvelle politique est au cœur des préoccupations de la FCCQ. Comme l'a souligné le Commissaire au Développement durable, dans sa vérification du plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques :

« [...] le gouvernement du Québec doit aussi effectuer une analyse rigoureuse de la performance des différentes mesures énoncées dans le plan d'action. Il s'agit d'une exigence indispensable pour suivre les progrès réalisés, connaître l'importance relative de chacune des mesures et choisir les plus appropriées pour réduire les émissions de GES dans un secteur particulier. Dans un contexte de recherche de l'efficacité et de l'équilibre budgétaire, cette analyse est impérative; malheureusement, ma vérification m'a démontré qu'elle n'a pas été réalisée. »

Il ne faudrait pas que cette situation se reproduise. Ainsi, la FCCQ invite le gouvernement à mettre en place des moyens de vérification et de reddition de comptes efficaces (indicateurs chiffrés) par rapport aux choix qui seront faits dans le cadre de la nouvelle politique énergétique.

2.2 Pragmatisme

La FCCQ est favorable à l'économie verte et au développement d'alternatives plus vertes. Le pragmatisme, c'est aussi la nécessité de réduire les gaz à effet de serre. Mais pas de n'importe quelle façon. Il faut, notamment, connaître les coûts véritables de chaque filière avant d'en privilégier une au détriment d'une autre. Il faudra aussi que cette « verdification » soit faite en tenant compte des marchés. Elle invite donc le gouvernement à faire preuve de pragmatisme, en mettant en concurrence toutes les filières lors des prochains appels d'offres pour de nouveaux approvisionnements. C'était d'ailleurs l'esprit de la Loi sur la Régie de l'énergie lors de la mise en place de la réglementation relative à l'introduction de la concurrence dans la production d'électricité au Québec. Le premier appel d'offres ouvert aux divers soumissionnaires toutes filières confondues avait reflété cette concurrence avec deux projets hydroélectriques et une turbine alimentée au gaz naturel, soit les deux filières retenues lors de ce premier appel d'offres. La FCCQ rappelle qu'elle est d'accord à ce que des critères environnementaux soient ajoutés aux critères de sélection afin de mettre les filières sur un pied équivalent au niveau de l'internalisation des coûts environnementaux, en donnant par exemple un prix en \$/tonne de CO₂ équivalent aux émissions de gaz à effet de serre générées. La loi devrait également être modifiée afin d'inclure les petites centrales hydroélectriques. Ainsi, la meilleure filière gagnerait, peu importe sa source.

Également, la FCCQ doit rappeler fréquemment aux différents acteurs de la société civile que le concept de développement durable est un tout. Il doit équilibrer la protection de l'environnement, l'acceptabilité sociale ET le développement économique. Or il semble aujourd'hui que le moindre projet de développement économique lié aux ressources énergétiques se bute trop souvent à une

opposition, voire une hostilité de certains groupes ce qui aboutit à des débats et des délais insensés et même à l'abandon de projets.

L'exemple de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 est particulièrement désolant, puisqu'il ne contient :

- Aucune volonté de mesurer les impacts économiques des changements climatiques, ni pour le Québec ni pour divers secteurs d'activités économiques;
- Aucune analyse des impacts des changements climatiques sur la compétitivité de divers secteurs économiques;
- Aucune analyse coûts/avantages (ex. : coûts des événements climatiques extrêmes et de leur impact sur l'environnement et avantages liés aux nouvelles opportunités d'affaires) pour arbitrer les choix à faire et établir des priorités dans les investissements à réaliser.

Le fait que les projets de développement économique soient surtout analysés dans l'opinion publique sous la loupe des aspects sociaux et environnementaux plutôt qu'économiques a amené la FCCQ à proposer au gouvernement la création d'une agence d'analyse économique. La FCCQ réclame au gouvernement, depuis plusieurs années, qu'il chiffre systématiquement les coûts et les bénéfices liés aux projets présentés aux autorités gouvernementales et qu'il ne garde pas cachées de telles études. Les avantages de mieux documenter les aspects économiques des projets sont multiples. Ils permettent :

- D'avoir accès à des informations neutres et objectives dans le débat public;
- De mettre en lumière et contrecarrer des affirmations qui ne reposent pas sur des faits ou des données crédibles;
- De donner des arguments aux membres du gouvernement qui ne proviendraient pas de l'industrie, et donc d'avoir le recul nécessaire afin de se prononcer sur les retombées économiques des projets;
- De combattre les prises de position idéologiques et minoritaires et avoir les outils pour pouvoir refuser de donner suite à des demandes inappropriées.

Si le Québec s'est doté de bureaux d'examen capables d'une expertise pointue avec la Régie de l'énergie pour les questions énergétiques et la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les terres agricoles, pourquoi en serait-il autrement pour une question d'importance comme le développement économique?

L'idée n'est pas de se substituer au BAPE, mais plutôt de lui faire profiter d'une expertise liée à l'analyse économique de projets qui, par son mandat, doit se pencher sur les questions économiques. Or, la Fédération est d'avis qu'il ne possède ni les ressources nécessaires ni l'expertise pour mener à bien cette analyse. Le BAPE devrait pouvoir compter sur des données plus complètes à intégrer à ses analyses et aller au-delà des seules informations fournies par les promoteurs, majoritairement jugées non crédibles par les opposants. Ainsi, une base de comparaison entre les données des promoteurs et celles du BAPE serait mise sur pied, ce qui viendrait enrichir le débat. Selon la Fédération, une telle

orientation aurait sa place dans le cadre du lancement de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et de la Politique énergétique 2016-2025.

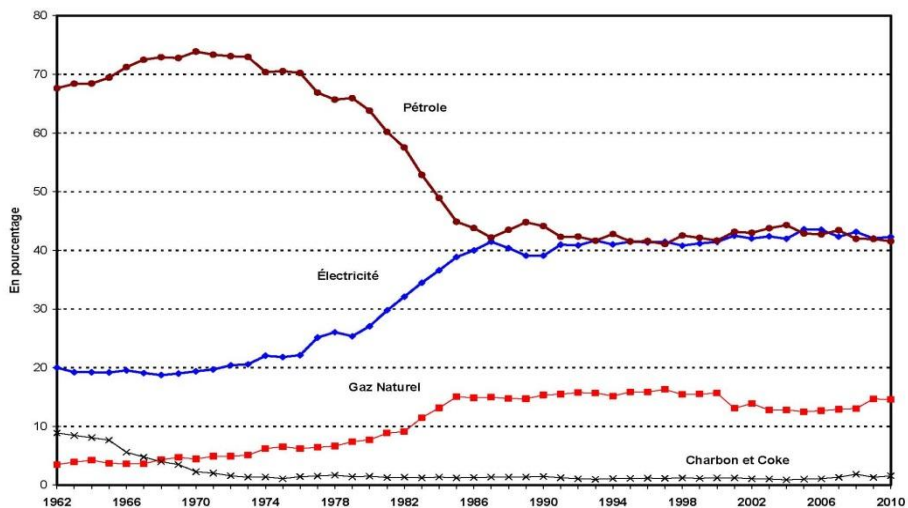
Aussi, le gouvernement a délaissé son rôle d'accompagnateur dans divers projets économiques au cours des dernières années. On n'a qu'à penser à la tournée d'information organisée par l'industrie des gaz de schiste. Le gouvernement avait le devoir d'accompagner l'industrie pour expliquer comment fonctionne cette nouvelle filière énergétique avec l'exploration qui se faisait depuis peu au Québec. Il devait de plus répondre aux questions des citoyens. Le chantier sur l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles devrait d'ailleurs permettre de faire ressortir cet aspect névralgique.

La FCCQ croit que le gouvernement devra faire preuve de leadership à cet égard à la suite des choix qu'il fera dans sa prochaine stratégie énergétique. Les élus sont le phare de notre processus démocratique et il ne faudrait pas que, pour permettre aux citoyens de s'exprimer, le processus d'acceptabilité sociale devienne un tribunal populaire.

2.3 Réalisme

La FCCQ souhaite que les acteurs gouvernementaux fassent preuve de réalisme. Certes, il est essentiel de mettre des efforts pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, mais il n'est pas réaliste de penser que nous pouvons changer nos modes de consommation du jour au lendemain et, surtout, il serait illusoire de croire que, par exemple, les transports électriques peuvent prendre le relais des transports traditionnels à court terme, surtout au niveau des véhicules lourds. Au-delà des transports, il faut réfléchir à la place qu'occupent les hydrocarbures dans notre vie de tous les jours (produits pharmaceutiques, téléphones cellulaires, matériaux de construction etc.) Le temps doit faire son œuvre. Des transitions sont en cours et l'ont toujours été, mais elles se déroulent sur de très longues périodes, comme on peut le voir sur les figures ci-dessous.

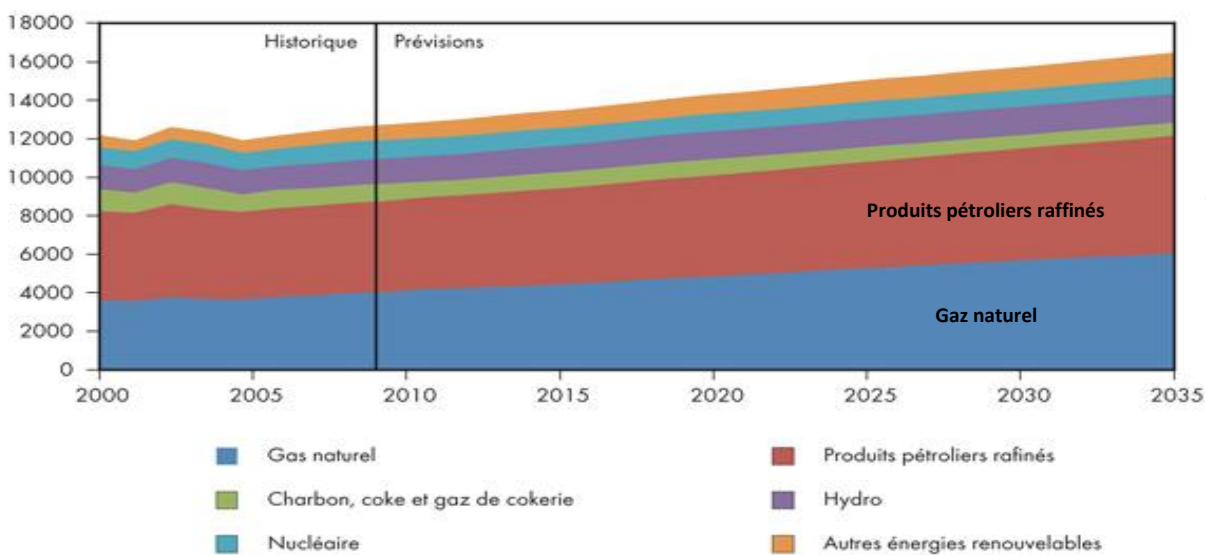
Consommation d'énergie au Québec de 1962 à 2010



Source : Statistique Canada, Disponibilité et écoulement d'énergie, tableaux 128-0009 et 128-0016, catalogues 57-202 et 57-207

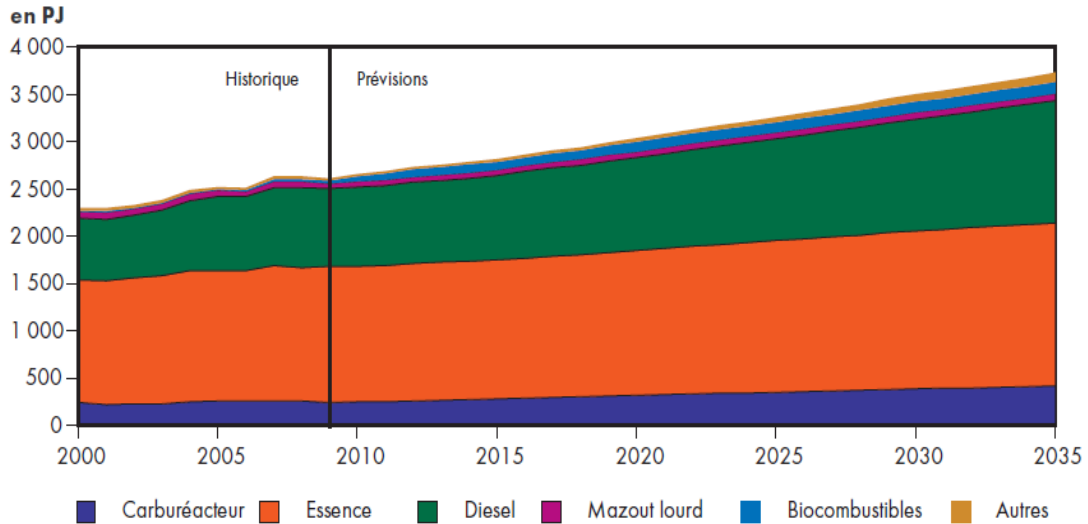
Selon l'Office national de l'énergie, il est prévu que la part de marché des carburants à base de pétrole diminuera de 2 %, mais que l'utilisation absolue de ces carburants augmentera de 1 % par année ou de 29 % en 2035.

Pétajoules



Toujours selon l'Office national de l'énergie, en 2035, les carburants liquides à base de pétrole satisferont à 92 % de la demande d'énergie pour le transport au Canada.

Demande d'énergie dans le secteur des transports selon le combustible – Scénario de référence^(a)



(a) Dans le transport maritime et ferroviaire, on utilise du mazout lourd. Les biocombustibles comprennent l'éthanol et un mélange de biocombustible et de produits pétroliers. Les autres combustibles sont le gaz naturel, l'électricité et le propane.

2.4 Cohérence

Le gouvernement du Québec s'apprête également à mettre à jour sa loi sur les hydrocarbures, son plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques et ses stratégies en changements climatiques 2013-2020 et en développement durable 2015-2020. Toutes ces initiatives sont interreliées avec la politique énergétique, de même qu'avec les deux évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et sur Anticosti. Elles devront être cohérentes afin d'envoyer les bons messages aux investisseurs. Les entreprises veulent avoir un cadre législatif et réglementaire clair. Nous ajoutons que cette loi devrait inciter le développement de projets économiquement durables. Une fois le cadre défini, les entreprises prendront leurs décisions en toute connaissance de cause.

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière d'imputabilité, de pragmatisme, de réalisme et de cohérence de cette dernière, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Mettre en place des moyens de vérification et de reddition de comptes efficaces par rapport aux choix qui seront faits dans le cadre de la nouvelle politique énergétique;
- Renouer avec la concurrence entre toutes les formes d'énergie lors des prochains appels d'offres pour combler les besoins futurs du Québec en électricité;
- Chiffrer systématiquement les coûts et les bénéfices des projets afin de reprendre son rôle d'accompagnateur dans la diffusion d'informations neutres à cet égard, notamment ceux énergétiques;
- Demeurer réaliste quant à la vitesse des changements dans les modes de consommation d'énergie;
- Assurer une cohérence de la politique énergétique avec les autres lois et politiques gouvernementales à venir, dont :
 - la loi sur les hydrocarbures;
 - le second plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques;
 - les stratégies relatives aux changements climatiques (2013-2020) et au développement durable (2015-2020);
 - les deux évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et sur Anticosti.

3. Nécessité de faire du développement économique et énergétique durables

La FCCQ croit que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles qui représente, de façon indéniable, un de ses plus importants atouts. Il s'agit d'un des principaux constats de la Vision économique 2012-2020, publiée au printemps 2012 par la Fédération, afin de créer de la richesse au Québec.

Il est illusoire de penser que le Québec est isolé, que la province puisse avoir une politique énergétique qui ne tient pas compte de ce qui se passe ailleurs et qu'elle puisse rapidement être autosuffisante sur le plan énergétique. On ne doit donc pas développer une politique isolationniste. La nouvelle politique devra être élaborée dans une perspective de compétitivité et de synergie avec les autres provinces canadiennes et d'intégration au marché nord-américain. Pour y parvenir, il est souhaitable que nous ayons une vision claire de la situation et que nous proposons des avenues pragmatiques et réalistes en ce qui a trait au développement économique durable des différentes filières énergétiques, qu'elles soient traditionnelles ou émergentes.

Un débalancement entre les trois volets du développement durable est toutefois notable depuis quelques années, empêchant du même coup leur cohabitation harmonieuse. L'expression développement durable contient bel et bien le mot développement et non le mot arrêt ou moratoire. Dans le cadre de cette consultation sur la prochaine politique énergétique, la Fédération souhaite profiter de l'occasion de rappeler qu'il est temps d'offrir une autre vision plus globale des choses et de remettre les pendules à l'heure, notamment sur la nécessité de faire du développement économique et énergétique durables.

3.1 Nécessité d'un portefeuille énergétique pluriel

Le secteur énergétique est une priorité constante pour la FCCQ. La Fédération considère que l'électricité propre et renouvelable constitue une force réelle pour le Québec et qu'il faut continuer de s'en servir, d'en tirer avantage entre autres pour attirer des investissements ici. Il s'agit d'un avantage concurrentiel que le Québec a tout intérêt à utiliser stratégiquement. Toutefois, il ne faut pas mettre tous nos œufs dans le même panier. L'électricité, malgré ses vertus, ne peut combler tous les besoins énergétiques du Québec.

La FCCQ continue donc de militer pour le développement et l'utilisation efficiente des différentes sources d'énergie, souvent complémentaires, que ce soit le pétrole, le gaz naturel, l'éolien, l'énergie solaire, la biomasse agricole et forestière, etc. Il faut que la bonne forme d'énergie aille à la bonne place, avec un portefeuille énergétique pluriel, et que sa tarification soit efficiente et permette la création de richesse. Il faut de plus que la politique énergétique, les lois et la réglementation créent un climat propice au développement des différentes filières énergétiques qui s'offrent à nous.

3.2 Tarification de l'électricité dans la société québécoise et développement industriel qui en découle

Cette section et les recommandations qu'elle contient reflètent le point de vue de la grande majorité des membres de la FCCQ. Hydro-Québec estime que les tarifs d'électricité offerts à la clientèle industrielle de l'entreprise sont parmi les plus compétitifs en Amérique du Nord. Toutefois, pour plusieurs membres de la FCCQ, le tarif L est en perte de vitesse et il devient urgent d'adresser cette situation.

L'énergie occupe une place importante au Québec. Les surplus énergétiques issus de la réalisation de la Baie James ont permis d'attirer des entreprises fortes consommatrices d'électricité qui ont fourni du travail bien rémunéré à des milliers de travailleurs, notamment dans les régions du Québec. Selon l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE), en additionnant les tarifs qu'elles acquittent à leurs seules dépenses d'exploitation (salaires, approvisionnement en matières premières ainsi qu'en biens et services), les entreprises industrielles québécoises contribuent de façon constante et stable à la hauteur de 16 ¢ à l'économie québécoise pour chaque kWh qu'elles utilisent. Sur les mêmes bases de calcul, aucune autre filière de consommation d'électricité n'offrirait autant d'avantages.

Selon l'AQCIE, ces entreprises ont vu, au fil du temps, leur compétitivité s'effriter à cause de la hausse de leur tarification électrique. Cela est en partie une conséquence du maintien de l'interfinancement qui existe entre les différentes classes de clients d'Hydro-Québec. Les clients commerciaux, institutionnels et industriels subventionnent les clients résidentiels. Ces derniers ne paient qu'environ 83 % du coût réel de leur électricité. Pour les petits clients commerciaux et institutionnels, ils paient environ 122 % de leurs coûts de service, 132 % pour les moyens clients commerciaux et institutionnels, et c'est environ 115 % que paient les clients industriels. C'est ce que certains ont appelé le pacte social. Ce principe a été enchâssé au quatrième alinéa de l'article 52.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie. Ainsi, la Régie ne peut modifier le tarif d'une catégorie de consommateurs afin d'atténuer l'interfinancement entre les tarifs applicables à des catégories de consommateurs. Selon l'AQCIE, le tarif industriel interfinance le tarif résidentiel à raison de 250 millions de dollars par an.

Il importe également d'aborder la question du tarif industriel (le tarif L) dans une perspective de compétitivité sur le plan mondial. Le tarif L est, à l'heure actuelle, vu comme un prix plancher au Québec et cette vision a pour effet de nous priver d'investissements importants dans les secteurs électro-intensifs. Les autres juridictions étant très agressives en matière de tarification d'électricité, le tarif L est en perte de vitesse. Même en offrant une réduction de 20 % du Tarif L pour attirer certains investissements, le gouvernement du Québec ne trouve pas preneur. Ce serait donc un signe que quelque chose ne fonctionne pas avec la tarification de l'électricité au Québec et la FCCQ croit que la politique énergétique devrait se pencher sur la question.

À titre illustratif, au moment des discussions entourant l'impact du développement des ressources naturelles sur la région de Montréal dans le cadre du Plan Nord, l'industrie de l'aluminium prévoyait à elle seule au Québec des investissements de ± 7G\$: Alouette phase 3, Arvida AP60 (RTA), Alma 2 (RTA), Agrandissement Baie-Comeau (Alcoa). Malheureusement, la conjoncture a changé : chute du prix de l'aluminium de ± 2500\$/tm à ± 1800\$/tm et révision des modalités entourant le tarif L, amenant

la grande industrie au tarif de 4,7¢/kwh. Ces projets ont donc été suspendus. Cette situation touche aussi la transformation métallique (le prix du fer est aussi bas), le secteur minier, etc.

La concurrence de la grande industrie canadienne ne se trouve pas qu'au Canada, mais en Chine, au Moyen-Orient et aussi aux États-Unis. Dans le cas de l'aluminium, sous peu une usine à Maaden à Dubaï produira à elle seule l'équivalent de toute la production canadienne. Le tarif d'électricité dans les Émirats est d'en moyenne 2¢/kWh. Quand on compare le Québec avec le reste du monde, l'AQCIE note que le tarif L se situe dans le troisième quartile des prix offerts aux alumineries dans le monde. Il faut donc repenser le tarif L afin de permettre à notre grande industrie d'ici de demeurer active dans ses projets de développement tout en étant compétitive.

Finalement, le fait que le secteur résidentiel ne paie pas le coût réel de son électricité fait en sorte que cette catégorie de consommateurs ne perçoit pas un bon signal du prix pour cette filière énergétique, ce qui entraîne un gaspillage de la ressource. Certains diront que les citoyens ont supporté le risque financier de la nationalisation de l'électricité et que ce cadeau est leur retour sur l'investissement. Or, les autres catégories de consommateurs ont aussi payé pour ces risques! La hausse qui pourrait être décrétée devrait être graduelle, ce qui n'entraînerait ainsi ni choc tarifaire pour les consommateurs ni pression sur l'inflation.

Certains diront que hausser les prix de l'énergie est régressif, en plus d'entraîner un impact indu sur les personnes à faible revenu. Cela peut être vrai. C'est pourquoi il faut trouver une solution durable à cette problématique. On pourrait notamment utiliser une partie des surplus financiers engendrés par cette hausse afin d'offrir des compensations aux personnes à faible revenu.

Pour certains des membres de la FCCQ, il importe donc de revoir certains principes de la tarification québécoise afin de créer du développement économique durable. Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière de tarification de l'électricité, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Éliminer graduellement l'interfinancement entre les catégories de consommateurs, en compensant les personnes à faible revenu;
- Maintenir la protection du prix du Bloc patrimonial pour la clientèle industrielle en cas de hausse de ce dernier et réviser à la baisse le tarif L afin de le rendre plus compétitif et ainsi contribuer à confirmer des investissements importants et à en attirer des nouveaux;
- Favoriser l'accès aux programmes d'efficacité énergétique aux clients détenteurs de contrats spéciaux;
- Favoriser les consommateurs ayant un facteur d'utilisation élevé par l'augmentation de la prime de puissance plutôt que de l'énergie lors des ajustements tarifaires.
- Créer des programmes en efficacité énergétique pour lesquels les chambres de commerce pourraient jouer un rôle de diffuseur et de promoteur.

4. Efficacité et innovation énergétiques

4.1 Efficacité énergétique

Les distributeurs d'énergie, soit Hydro-Québec Distribution, Gaz Métro et Gazifère, sont tenus de divulguer chaque année les prévisions et les résultats de leurs plans globaux en efficacité énergétique devant la Régie de l'énergie. Outre les chiffres que l'on retrouve dans le document de consultation, le bilan officiel du premier plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies du gouvernement du Québec n'a pas été publié à ce jour. Celui-ci date pourtant de 2008. Le document sur l'efficacité et l'innovation énergétiques émis par le gouvernement pour la présente consultation¹ précise que seulement 10,5 % de la cible gouvernementale pour les produits pétroliers sera atteinte en 2015, alors que la cible pour le gaz naturel a été atteinte et que celle pour l'électricité sera très près de l'être à 94 %.

Il est important de rappeler que le plus récent Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre souligne que la baisse de 8 % des émissions de GES, depuis 1990, est principalement attribuable à la diminution des émissions des secteurs de l'industrie, du chauffage résidentiel, commercial et institutionnel et des déchets. Les émissions produites par le secteur de l'industrie ont diminué de 21 % depuis 1990, passant de 31,1 à 24,6 Mt éq. CO₂.²

N'oublions pas que la meilleure forme d'énergie est celle que l'on ne consomme pas. Dans les régions géographiques où le réseau de gaz naturel n'est pas présent, il y a des consommateurs de mazout qui ont des chaudières moins efficaces que l'on pourrait remplacer pour économiser de l'énergie. Même si les distributeurs de produits pétroliers achètent des crédits d'émissions dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE), aucun programme de remplacement de chaudières au mazout n'existe. C'est contraire au principe fondamental de l'utilisateur-payeur. Il y a donc lieu de faire un nouveau plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques qui répond entre autres à ce besoin.

Nous savons que les distributeurs d'électricité et de gaz naturel du Québec ont mis beaucoup d'efforts en efficacité énergétique depuis le début des années 2000. Ainsi, depuis 2001, Gaz Métro a contribué à la réalisation de plus de 100 000 projets d'efficacité énergétique auprès de ses clients, pour des économies cumulatives représentant plus de 376 millions de mètres cubes de gaz naturel. Les efforts de Gaz Métro ont porté fruit puisqu'ils ont permis d'atteindre 107 % de la cible de 2015, sans oublier les bénéfiques nets pour les participants qui dépassent annuellement les 100 M\$. Ces gains en efficacité pour le gaz naturel se traduisent également en réductions de plus de 710 000 tonnes de GES. De plus, Hydro-Québec Distribution est engagé dans un important plan d'efficacité énergétique destiné à ses clients (le PGEÉ) et rend compte chaque année de l'atteinte de ses objectifs devant la Régie de l'énergie. Or, les mesures les moins coûteuses et les plus rentables ont été implantées.

¹ <http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/PolitiqueEnergetique-BEIE.pdf>, p.28.

² <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.e.asp?no=3135>

Un problème important se pointe à l'horizon puisque les instruments réglementaires utilisés par la Régie de l'énergie, sur lesquels elle se base pour accepter ou refuser des investissements en efficacité énergétique, n'ont pas été revus depuis le début des années 2000. Cela amène donc des problèmes dans la poursuite des efforts dans ce secteur. Une décision rendue par la Régie, en décembre 2014, a fait en sorte de faire disparaître 30 % des programmes ou volets de programmes d'efficacité énergétique d'un distributeur de gaz naturel québécois. Cette non-rentabilité conjoncturelle, due au bas prix du gaz naturel, rend difficile l'innovation avec des technologies plus coûteuses et met ainsi en danger la pérennité des efforts en efficacité et en innovation énergétiques.

Il y a donc une contradiction entre la volonté gouvernementale de maximiser les économies d'énergie et la suspension ou l'abolition de programmes d'efficacité énergétique par la Régie, ou encore l'arrêt de programmes en cours d'année au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques. À la décharge de la Régie, les instruments réglementaires, avec lesquels elle doit travailler, n'ont pas été revus depuis au moins 15 ans alors que le portrait énergétique a beaucoup évolué, notamment à la suite de l'arrivée des gaz de schiste et de l'impact sur le prix du gaz naturel.

En matière d'efficacité énergétique, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Réaliser le bilan des efforts gouvernementaux passés et actuels en efficacité énergétique;
- Établir un nouveau plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques, en se dotant notamment de programmes d'efficacité énergétique liés à l'utilisation de produits pétroliers et de programmes visant les grands consommateurs industriels assujettis aux contrats spéciaux;
- Revoir le cadre réglementaire et les tests de rentabilité utilisés par la Régie de l'énergie afin d'avoir une meilleure évaluation de la pertinence des indicateurs de performance des programmes d'efficacité énergétique des distributeurs d'énergie. Il y aurait lieu de se questionner sur les bénéfices de l'efficacité énergétique qui ne sont actuellement pas pris en compte par les tests de rentabilité considérés par la Régie de l'énergie, dont le Test du coût total en ressources (TCTR).

4.2 Innovations énergétiques

Le gouvernement a un rôle à jouer à divers niveaux de la chaîne d'innovation et, par la suite, de la pénétration de marché. On retrouve d'abord le gouvernement lors des étapes de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Lors de la pré-commercialisation, les entreprises privées prennent alors le relais, appuyées notamment par des subventions et des crédits d'impôt pour la recherche et le développement. Lors de l'étape de la commercialisation, le gouvernement se retire et son aide se tourne plutôt vers ceux qui se procurent ces nouvelles technologies afin de les inciter à les adopter et à servir de vitrine pour leur diffusion. Finalement, les aides gouvernementales prennent habituellement fin quand le marché visé est transformé. Cette façon de faire est commune et n'est pas particulière aux nouvelles technologies énergétiques, mais elle s'y applique également.

Il y a quelques années, l'Agence de l'efficacité énergétique avait mis en place des programmes de sensibilisation et d'aide technique et financière à l'intention des entreprises. Certaines entreprises membres des chambres de commerce et de la FCCQ ont témoigné de la pertinence et de l'importance

de ces programmes. Dans le cadre de cette consultation, la Fédération réitère son appui à de pareilles initiatives et offre sa collaboration à l'Agence pour la diffusion et la mise en place de celles-ci à travers son réseau.

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière de nouvelles technologies énergétiques, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Venir en aide au secteur des nouvelles technologies énergétiques à divers niveaux de la chaîne d'innovation.
- Mettre en place des programmes de sensibilisation et d'aide technique à l'intention des entreprises en matière d'innovation énergétique.

5. Énergies renouvelables

5.1 Hydroélectricité

L'expertise du Québec en matière d'hydroélectricité n'est plus à démontrer que ce soit en matière de projets d'envergure comme celui de la Romaine ou de petites centrales. L'exploitation du potentiel hydroélectrique est liée aux besoins en électricité. La valorisation d'autres rivières peut être réalisée par Hydro-Québec Production et par un programme de petites centrales hydroélectriques. Celles-ci devraient être mises en concurrence avec les autres filières énergétiques lors de prochains appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

Hydro-Québec vend, depuis des décennies, dans les marchés de gros du nord-est du continent, notamment en Nouvelle-Angleterre mais aussi dans l'Ontario, New York et les Maritimes. L'entreprise cherche constamment les meilleures occasions d'affaires à saisir dans ces marchés. Hydro-Québec étudie actuellement un projet de construction, en partenariat avec Northern Pass Transmission (NPT), d'une nouvelle interconnexion avec la Nouvelle-Angleterre. La Fédération voit d'un bon œil l'idée de permettre à Hydro-Québec de rechercher des occasions d'investir dans la production, le transport et la distribution d'électricité ailleurs dans le monde.

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière de développement hydroélectrique, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Poursuivre les études d'identification des meilleurs potentiels hydroélectriques au Québec;
- S'assurer que les conditions en place et les décisions fassent en sorte que le Québec demeure un leader mondial en matière d'hydroélectricité.

5.2 Énergie éolienne

L'industrie québécoise d'énergie éolienne s'est réjouie des résultats de l'appel d'offres entourant la dernière tranche de 446,4 MW, à un coût moyen de 7,6 ¢/kWh, ce qui inclut un coût du transport de 1,3 ¢/kWh pour acheminer l'électricité produite. La nouvelle stratégie énergétique devra adresser cet enjeu en particulier à la lumière de nouveaux projets industriels.

Rappelons-nous qu'à la suite de la réalisation de la Baie-James, le Québec disposait d'importantes quantités d'énergie. Le gouvernement a alors fait divers choix, notamment celui de se doter d'une politique industrielle axée sur les industries à forte consommation d'électricité. Il aurait alors pu être facile de questionner la pertinence de cet investissement. Cependant, nous savons que la société québécoise est sortie grande gagnante de ces décisions avec des emplois à forte rémunération, majoritairement situés dans les régions ressources, favorisant ainsi l'occupation du territoire.

Nous devons garder à l'esprit que nous ne devons pas tout mettre sur la glace, que ce soit les projets en efficacité énergétique ou le développement éolien, simplement parce que notre vision se limiterait aux actuels surplus; il est préférable de continuer la recherche de marchés pour l'électricité québécoise et d'examiner les facteurs qui pourraient faire évoluer cette situation. L'énergie éolienne

permettra, en outre, de poursuivre l'histoire énergétique du Québec comme producteur d'énergie verte et de contribuer aux grands chantiers nationaux, comme l'électrification des transports, le développement des régions et le développement de nouvelles industries de pointe exigeantes en énergie. Elle s'inscrit en droite ligne autant avec la stratégie de lutte aux changements climatiques qu'avec le Plan Nord pour ne nommer que ceux-ci.

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière de développement de l'énergie éolienne, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Soutenir la filière éolienne québécoise en lui permettant de participer aux futurs appels d'offres ouverts à toutes les filières énergétiques, où elle pourrait combler les besoins électriques à venir au Québec.

5.3 Bioénergies

Les bioénergies agricoles et forestières ont de plus en plus le vent dans les voiles. Diverses initiatives voient le jour, comme des projets de production de chaleur à partir de biomasse forestière, et d'autres se développent, comme la production de biocarburants à partir de résidus forestiers ou de matières résiduelles. À titre d'exemple, le biométhane, du gaz naturel renouvelable fait à partir de collectes rebus organiques, est produit à St-Hyacinthe et le parc auto de la ville roulera bientôt au gaz naturel renouvelable.

Diverses technologies de transformation permettent également de produire des biocombustibles (solides ou liquides) à partir de biomasse agricole ou forestière. Parmi ces technologies, notons principalement la combustion, la gazéification, la carbonisation, la torréfaction et la pyrolyse. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a fait réaliser une étude sur le potentiel technico-économique des filières de bioénergie au Québec, qui permet d'établir un coût de revient rentable ou non des produits découlant de l'utilisation de la biomasse forestière et d'autres types de bioproduits. Cela fait ressortir l'importance de pouvoir comparer le coût de revient marginal de chacune des filières énergétiques avant que l'État n'accorde son support à une filière plutôt qu'à une autre dans le cadre de la prochaine politique énergétique.

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière de développement des bioénergies, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Soutenir les filières bioénergétiques qui ont le meilleur coût de revient et le meilleur potentiel de retombées socio-économiques pour le Québec.

6. Hydrocarbures

6.1 Hydrocarbures

6.1.1 Production de gaz naturel

Il est primordial que la future politique énergétique du Québec reconnaisse formellement le rôle important du gaz naturel dans l'économie québécoise. Malgré ses vertus, l'électricité ne peut, à elle seule, combler tous les besoins énergétiques des Québécois. À titre d'exemple, le gaz naturel constitue une matière première pour certaines industries qui ne peut être remplacée par l'électricité.

La question de l'exploration et la valorisation des gaz de schiste est controversée au Québec. Malgré les débats, il importe de souligner que plusieurs études crédibles ont démontré que lorsqu'elle est effectuée de la bonne manière, la fracturation hydraulique est sécuritaire. Le Québec pourrait d'ailleurs se doter de normes parmi les plus élevées d'Amérique du Nord en termes d'exploitation pour s'en assurer. Les puits exploités en Amérique du Nord (environ 1 million) prouvent que c'est bel et bien sécuritaire. L'industrie n'a même pas encore eu l'occasion de prouver que le sous-sol québécois contient des réserves utiles exploitables de façon rentable. Tant qu'elle n'aura pas franchi cette étape, nous ne saurons pas si cette filière aura autant d'avenir au Québec qu'aux États-Unis.

Cette forme d'énergie pourrait être disponible localement et possiblement à moins de frais. Son développement durable est une question de sécurité d'approvisionnement et de compétitivité pour les entreprises québécoises. À titre illustratif, l'American Chemistry Council (ACC), principale fédération de la chimie américaine, recense aujourd'hui 110 projets d'investissement annoncés aux États-Unis, pour un total de 77 milliards de dollars, alors qu'aucun de ses membres ne prévoyait investir dans le pays pas plus tard qu'en 2008³.

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2016-2025, en matière de production de gaz naturel, la FCCQ recommande au gouvernement, de :

- Mettre tous les efforts afin que puisse démarrer l'exploration du potentiel des gaz de schiste en sol québécois en tenant compte des recommandations de l'Étude environnementale stratégique et en adoptant une nouvelle loi sur les hydrocarbures afin de bien encadrer l'industrie.

³ http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201306/12/01-4660481-le-gaz-de-schiste-americain-change-la-donne.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B9_environnement_263_accueil_POS1

6.1.2 Transport et distribution de gaz naturel

Il y a quelques années, le gouvernement du Québec a décidé d'investir dans l'étude de préfaisabilité sur l'extension du réseau de distribution de gaz naturel sur la Côte-Nord. En symbiose avec l'engagement du gouvernement d'amener du GNL sur la Côte-Nord d'ici 2016, Gaz Métro étudie présentement différentes solutions d'approvisionnement. L'entreprise a débuté les travaux afin de tripler sa capacité de production de GNL et maintient les échanges avec les parties prenantes afin de définir la solution clé pour approvisionner la Côte-Nord et le Nord québécois. Gaz Métro a de plus investi dans les infrastructures d'approvisionnement pour les camions de transport de marchandises fonctionnant au gaz naturel.

Ces mesures permettent de réduire les émissions de GES par rapport à d'autres combustibles présentement utilisés (environ 25 % de moins que le diesel). Gaz Métro travaille présentement à développer les infrastructures permettant le ravitaillement en gaz naturel liquéfié (GNL) tout au long d'un corridor très passant reliant l'autoroute 20, au Québec, à l'autoroute 401, en Ontario. La première station de ravitaillement à Boucherville est présentement en exploitation, elle a été suivie de près par celle de Mississauga et par une troisième à St-Nicolas. À terme, Gaz Métro vise aussi à desservir par son réseau gazier des entreprises effectuant du transport régional sur de plus courtes distances.

Il y a plus de 350 véhicules fonctionnant au gaz naturel présentement au Québec, ce qui permet une réduction des émissions totales de GES estimée à plus de 16 000 tonnes/année. Avec les véhicules en commande, ce total sera bientôt porté à 500, amenant ainsi une réduction additionnelle d'environ 2 585 tonnes de GES/année.

Il n'y a pas que le transport de marchandises comme application possible en transport. À preuve, la Société des traversiers du Québec a commandé trois traversiers alimentés au GNL et EBI-Environnement a adopté le gaz naturel comprimé pour ses camions de déchets et de recyclage. Cinquante camions roulent déjà au gaz naturel. Finalement, notons que le Canadien National participe au projet de développement de locomotives au GNL.

Gaz Métro a également comme objectif de valoriser le biométhane provenant des projets de biométhanisation qu'exige le gouvernement du Québec aux grandes villes québécoises. Avec le concours de tous les partenaires impliqués, Gaz Métro peut ainsi continuer à développer et à étudier de nouvelles stratégies d'affaires afin de favoriser l'injection du biométhane dans son réseau.

D'autres projets liés au gaz naturel sont en cours actuellement. Le projet Stolt de la société LNGaz vise la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel dans le parc industriel de la ville de Bécancour. L'accès au combustible produit par l'usine améliorerait la compétitivité des entreprises de la région en diminuant leurs coûts et permettrait de desservir de nouveaux clients qui ne sont pas présentement reliés au réseau gazier, ce qui favoriserait le développement industriel et économique des régions nordiques.

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière de distribution de gaz naturel, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Favoriser l'accès au gaz naturel, notamment en soutenant les entreprises et le déploiement des infrastructures gazières;

- Mettre de l'avant un cadre réglementaire et légal facilitant l'intégration du gaz naturel local et renouvelable aux approvisionnements en gaz naturel.

6.1.3 Exploration et exploitation pétrolières

Selon le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la Gaspésie pourrait renfermer 429 millions de barils; la portion québécoise du gisement Old Harry (dans le golfe du Saint-Laurent), 7 milliards de barils; et l'île d'Anticosti, près de 46 milliards de barils⁴, sans oublier le gaz naturel que ces formations géologiques renfermeront également. Toutefois, les procédures visant à limiter l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures se succèdent. Malgré la parution des résultats de l'évaluation environnementale stratégique sur l'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe du Saint-Laurent, le gouvernement a lancé deux autres études environnementales stratégiques, l'une portant sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec; la seconde étant propre à l'île d'Anticosti. La ville de Gaspé avait aussi adopté un règlement empêchant les forages pétroliers et gaziers dans les limites de son territoire, règlement invalidé dans un jugement de première instance sur la protection de l'eau potable face à l'exploitation des hydrocarbures en milieux habités.

Ces signaux contradictoires sont inquiétants. La certitude réglementaire est névralgique afin de ne pas décourager les investissements importants et à long terme qui sont requis dans le domaine énergétique. La Fédération est d'avis l'exploration et l'éventuelle exploitation pétrolière contribuent au niveau de vie que souhaitent maintenir les Québécois.

Il faut donc viser une réduction de la dépendance du Québec face au pétrole étranger. Au-delà des retombées économiques directes considérables pour le Québec que pourrait favoriser l'exploitation du pétrole québécois, plusieurs autres retombées indirectes sont à prendre en considération. D'abord, le projet permettra de diminuer significativement notre dépendance au pétrole étranger. Bon an mal an, c'est de 11 à 14 milliards de dollars que les Québécois consomment en pétrole qui provient majoritairement de pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Notre consommation d'hydrocarbures étrangers est la principale cause de notre déficit commercial. Si on utilise le pétrole du Québec et du Canada, nous sommes en contrôle de la méthode de production contrairement à celui que nous importons de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. De plus, nous serions moins exposés aux aléas de contextes géopolitiques moins prévisibles et nous réduirions les distances de transport que doit franchir le pétrole importé.

Par ailleurs, ce ne sont pas les municipalités qui doivent décider en matière de valorisation des ressources naturelles. La FCCQ croit qu'elles doivent être consultées, mais puisque l'ensemble de la population du Québec pourrait bénéficier des retombées de tels projets, c'est au gouvernement du Québec d'édicter les règles du jeu, qui doivent également être les mêmes sur l'ensemble du territoire québécois. L'ancien Premier ministre, M. Bernard Landry, estimait en janvier 2013 que les ressources pétrolifères dans le sous-sol de Gaspé n'appartiennent pas aux Gaspésiens, mais aux Québécois.⁵

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière d'exploration et d'exploitation pétrolières, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Viser une réduction de la dépendance du Québec au pétrole étranger en favorisant un approvisionnement local.

⁴ <http://www.lactualite.com/societe/environnement/le-petrole-en-22-questions/>

⁵ <http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2013/01/29/011-bernard-landry-petrolia.shtml>

- Définir rapidement le cadre légal et réglementaire entourant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. C'est, entre autres, ce qui pourra permettre à cette industrie d'éclorre au Québec.

6.1.4 Transport, transformation et distribution de produits pétroliers

La question du transport de pétrole fait abondamment jaser depuis quelques années au Québec. Enbridge souhaite inverser le flux du pétrole de l'oléoduc de la ligne 9B entre Sarnia et Montréal, pour le faire revenir à son sens original. Rappelons que les raffineries situées au Québec ont difficilement accès au pétrole nord-américain et subissent un net désavantage par rapport aux autres raffineurs du continent. Par conséquent, ne pas utiliser le pétrole brut de l'Ouest canadien compromettrait notre position concurrentielle et exposerait ce qu'il reste des activités de raffinage et de pétrochimie au Québec à des risques inutiles.

Ce projet d'inversion permettrait d'avoir accès à de nouvelles sources d'approvisionnement au cœur du continent, se traduisant par des économies importantes pour les consommateurs finaux. Il permettrait également de consolider les activités et d'accroître la compétitivité des raffineries de Suncor à Montréal et d'Énergie Valero à Lévis, et peut-être voir de nouveaux investissements dans ces dernières. À ce chapitre, Énergie Valero est maintenant prête à recevoir le pétrole brut de l'Ouest canadien puisqu'elle a déjà complété des investissements de l'ordre de 300M\$ à ses installations de Montréal-Est (Centre de distribution) ainsi qu'à Lévis (raffinerie Jean-Gaulin).

Dans le même ordre d'idées, le projet Énergie Est de TransCanada pour la construction d'un oléoduc de 4 400 kilomètres pourrait transporter environ 1,1 million de barils de pétrole brut par jour en provenance de l'Alberta et la Saskatchewan vers des raffineries du Québec et de l'Est du Canada. Cet oléoduc permettrait de créer un nouveau marché national pour la production de pétrole de l'Ouest canadien. Sur le plan économique, le projet pourrait bénéficier au Québec en créant des emplois et en assurant un approvisionnement de pétrole flexible, sûr et stable. Naturellement il faudra s'assurer que le gouvernement tienne compte des préoccupations soulevées dans l'Avis de la Régie de l'énergie concernant le projet Énergie Est⁶.

Le développement d'infrastructures énergétiques sur le territoire québécois est primordial tant pour la réduction de la dépendance du Québec au pétrole étranger que pour le développement d'une filière québécoise d'exploitation des hydrocarbures. Les projets d'infrastructure auront d'importantes retombées économiques : ils permettront le développement d'une expertise québécoise en matière de construction et d'entretien de ces infrastructures et doteront le Québec d'infrastructures modernes qui faciliteront le développement d'une filière québécoise.

Il existe déjà une institution reconnue au Canada en matière d'examen de transport énergétique interprovincial, soit l'Office national de l'énergie. Respecter cette institution, son champ de compétence et ne pas dédoubler le processus est primordial afin de ne pas retarder inutilement des projets structurants pour le Québec, qui pourraient contribuer à la sécurité à la fiabilité ainsi qu'à la compétitivité de nos approvisionnements pétroliers. L'Ouest canadien est une région géopolitique plus

⁶ Dossier R-3900-2014

stable que n'importe quel pays du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord qui approvisionne présentement le Québec et, de surcroît, nous avons un contrôle sur les méthodes de production.

Aujourd'hui au Québec, 99,2% du secteur du transport est alimenté par le pétrole et ce dernier constitue la deuxième source d'énergie en importance dans le bilan énergétique québécois avec 38,5%. Tel que le soulignent les commissaires Lanoue et Mousseau dans leur rapport de 2014⁷ « (...) il est irréaliste d'espérer en diminuer la consommation de manière importante à court terme (...) ».

Dans ce contexte, il demeure donc essentiel de maintenir les capacités actuelles de raffinage au Québec pour plusieurs motifs. D'abord, les activités de raffinage de pétrole brut demeurent avant tout une activité manufacturière structurante pour une économie moderne puisqu'elle consiste en la transformation d'une matière première en une panoplie de produits finis à valeur ajoutée qui sont, à leur tour, destinés à alimenter différents secteurs névralgiques de notre économie (transports, industries pétrochimiques, etc.). De plus, l'impact de la disparition des activités liées uniquement au raffinage du pétrole en territoire québécois entraînerait automatiquement la suppression de 7 500 emplois, ainsi qu'une baisse systématique de 1,0 du PIB du Québec, comme le soulignait une récente étude⁸. En somme, le constat est clair et sans appel : les activités de raffinage demeurent à la base d'une filière industrielle importante pour l'économie du Québec.

L'industrie pétrochimique du Québec a connu son lot de fermetures au cours des dernières années. En visant une réduction de la dépendance du Québec face au pétrole étranger, on aide également cette industrie en aval de l'approvisionnement. En effet, en utilisant le pétrole du Québec et du Canada, nous aiderions les raffineries québécoises dans leur planification d'investissements pour des équipements servant à traiter le pétrole de l'Ouest canadien. Le soutien gouvernemental à ces projets consolidera des emplois bien rémunérés pour les années à venir et améliorera notre balance commerciale, puisque nous importons bon an mal an entre 11 G\$ et 15 G\$ de pétrole, avant la chute du prix du pétrole.

L'électrification des transports se fera de manière progressive. Nous devons tout faire pour assurer une période de transition harmonieuse au cours des prochaines décennies. En ce qui concerne la pénétration des véhicules hybrides et électriques, les parts de marché de ces types de véhicules augmentent chaque année. Les importants efforts en R&D pour augmenter la performance des batteries permettent d'envisager l'avenir avec optimisme, mais il ne faut pas écarter les carburants à base de pétrole de la politique énergétique 2016-2025.

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière de transport, transformation et distribution de produits pétroliers, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Se montrer favorable aux projets d'oléoduc permettant d'acheminer du pétrole de l'Ouest canadien au Québec afin de réduire notre dépendance au pétrole étranger;

⁷ COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC, Maîtriser notre avenir énergétique, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 2014, p. 27

⁸ COMITÉ CONJOINT QUÉBEC-ALBERTA, Rapport du Comité conjoint, L'accès aux ressources pétrolières nord-américaines, Gouvernement du Québec, 2013, p. 19.

- Laisser l'Office national de l'énergie faire son travail relatif à l'examen de projets de transport interprovincial de produits pétroliers. Le gouvernement du Québec peut intervenir devant l'Office afin de faire valoir ses préoccupations, s'il y a lieu.

Dans le cadre de la Politique énergétique 2016-2025, en matière de transformation et de distribution de produits pétroliers, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Soutenir les projets d'investissements dans la transformation et la distribution de produits pétroliers.
- Reconnaître formellement le rôle structurant que joue l'industrie du raffinage dans l'économie du Québec.

7. Décarbonisation des transports

Selon le dernier inventaire québécois d'émissions de GES couvrant l'année 2012⁹, le secteur des transports est responsable de 44,7 % des émissions. Le transport routier représentait 78,3 % des émissions du secteur du transport, soit 35,0 % des émissions totales de GES. Ce secteur est le seul à avoir augmenté ses émissions depuis 1990 (+25,7 %), avec l'agriculture (+3,9 %). Tous les autres secteurs ont diminué leurs émissions : résidentiel, commercial et institutionnel (-31,1 %), industriel (-21,0 %), déchets (-40,9 %) et électricité (-85,1 %).

Si le problème est le secteur des transports, alors le gouvernement doit mettre des efforts particuliers à ce chapitre. En regardant de plus près les données du secteur routier (78,3 % des émissions du secteur du transport), on constate que :

- les émissions des automobiles ont diminué de 12,8 %, malgré le fait que le nombre d'automobiles ait augmenté de 19 % depuis 1990;
- les émissions des camions légers ont augmenté de 100,1 % depuis 1990, principalement à cause de la hausse de ce nombre de véhicules depuis 1990 (+180 %);
- les émissions des véhicules lourds ont augmenté de 94,9 %, surtout à cause du nombre de tonnes de marchandise transportée qui ont pratiquement doublé depuis 1990, puisque le nombre de ce type de véhicules a augmenté de seulement 31 % depuis 1990 et que l'efficacité énergétique s'est améliorée de 24% entre 1990 à 2012¹⁰.

En analysant ces chiffres, la FCCQ constate que des efforts doivent être déployés et devraient viser la gamme de véhicules responsables de la plus grande portion des émissions.

Pour ce qui est des camions légers, le gouvernement pourrait envisager différentes mesures afin de s'attaquer à cette catégorie problématique. En effet, aucun montant n'est actuellement prévu au plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) pour cette catégorie de véhicules et ils représentent pourtant 10 % de toutes les émissions de GES du Québec. À titre illustratif, le gouvernement fédéral avait créé il y a plusieurs années le programme Écoauto, où le citoyen se voyait rembourser un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ s'il choisissait le modèle de camion léger qui consommait le moins parmi tous les camions légers de sa catégorie (d'autres catégories de véhicules étaient aussi éligibles à ce programme).

En ce qui concerne les véhicules lourds, deux priorités du PACC 2013-2020 leurs sont accessibles, pour une part variant entre 3 % et 6 % du total des budgets du PACC 2013-2020 alors qu'ils représentent 11,4 % de toutes les émissions de GES du Québec. Il y aurait donc lieu de revoir les priorités afin de minimalement donner les outils adéquats aux propriétaires de véhicules lourds pour réduire leurs émissions.

Finalement, concernant le transport collectif et alternatif, 57,7 % des sommes du PACC 2013-2020 sont présentement prévues afin de financer l'amélioration de l'offre, le développement des infrastructures et en facilitant les choix durables. Le gouvernement doit continuer dans cette voie, puisque une bonne façon de réduire à la fois les besoins en hydrocarbures, les émissions de GES, la congestion routière et les nombreux autres problèmes engendrés par le transport routier (accidents de

⁹ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2012/inventaire-1990-2012.pdf>

¹⁰ <http://oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=CP§or=tran&juris=qc&rn=37&page=0>

la route, coût des infrastructures, pollution de l'air, etc.), c'est en favorisant l'usage du transport collectif et alternatif. Il ne faut pas non plus oublier l'électrification des transports collectifs, une option envisageable et souhaitable pour les prochaines décennies.

En matière de décarbonisation du transport, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Prioriser les mesures concernant les camions légers et les véhicules lourds, puisque ce sont ces deux catégories d'émissions de GES qui ont le plus augmenté dans le secteur des transports depuis 1990, en complément aux efforts actuels qui concernent les véhicules légers pour passagers;
- Poursuivre les efforts en transport collectif et alternatif.

Conclusion

Actuellement, le contexte énergétique est préoccupant. La nouvelle loi sur les hydrocarbures ainsi que les évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et Anticosti se font encore attendre et le développement de l'industrie des gaz de schiste est sur la voie d'évitement. De plus, la plupart des projets dans les cartons ne peuvent être valorisés puisque le syndrome du « pas dans ma cour » est trop souvent évoqué. Il faut également réfléchir à la question de la valorisation des surplus d'hydroélectricité.

La protection de l'environnement ne doit pas se faire à coup de moratoires et d'immobilisme. Le développement durable implique, par définition, qu'il y ait du développement. Nous croyons possible l'exploitation durable de nos ressources énergétiques dans le respect de l'environnement.

Tout au long de ce mémoire, nous avons formulé diverses recommandations au gouvernement du Québec dans le cadre de la présente consultation sur la politique énergétique 2016-2025. Nous les réunissons donc afin qu'elles puissent être examinées rapidement, en un seul coup d'œil.

En matière d'imputabilité, de pragmatisme, de réalisme et de cohérence de la politique énergétique, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Mettre en place des moyens de vérification et de reddition de comptes efficaces par rapport aux choix qui seront faits dans le cadre de la nouvelle politique énergétique;
- Renouer avec la concurrence entre toutes les formes d'énergie lors des prochains appels d'offres pour combler les besoins futurs en électricité du Québec;
- Chiffrer systématiquement les coûts et les bénéfices des projets afin de reprendre son rôle d'accompagnateur dans la diffusion d'informations neutres à cet égard, notamment ceux énergétiques;
- Demeurer réaliste quant à la vitesse des changements dans les modes de consommation d'énergie;
- Assurer une cohérence de la politique énergétique avec les autres lois, politiques et stratégies gouvernementales à venir, dont la loi sur les hydrocarbures, le second plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques, les stratégies relatives aux changements climatiques (2013-2020) et au développement durable (2015-2020) et les deux évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures et sur Anticosti.

En ce qui a trait à la nécessité de créer du développement économique et énergétique durables, la FCCQ recommande au gouvernement, bien que ce ne soit pas partagé par l'ensemble de ses membres, de :

- Doter le Québec d'un portefeuille énergétique pluriel, afin que la bonne forme d'énergie aille au bon endroit;

- Éliminer graduellement l'interfinancement entre les catégories de consommateurs, en compensant les personnes à faible revenu;
- Maintenir la protection du prix du Bloc patrimonial pour la clientèle industrielle en cas de hausse de ce dernier et réviser à la baisse le tarif L afin de le rendre plus compétitif et ainsi contribuer à confirmer des investissements importants et à en attirer des nouveaux;
- Favoriser l'accès aux programmes d'efficacité énergétique aux clients détenteurs de contrats spéciaux;
- Favoriser les consommateurs ayant un facteur d'utilisation élevé par l'augmentation de la prime de puissance plutôt que de l'énergie lors des ajustements tarifaires.

En matière d'efficacité et d'innovation énergétiques, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Réaliser le bilan des efforts gouvernementaux passés et actuels en efficacité énergétique;
- Établir un nouveau plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques, en se dotant notamment de programmes d'efficacité énergétique liés à l'utilisation de produits pétroliers et de programmes visant les grands consommateurs industriels assujettis aux contrats spéciaux;
- Revoir le cadre réglementaire et les tests de rentabilité utilisés par la Régie de l'énergie afin d'avoir une meilleure évaluation de la pertinence des indicateurs de performance des programmes d'efficacité énergétique des distributeurs d'énergie. Il y aurait lieu de se questionner sur les bénéfices de l'efficacité énergétique qui ne sont actuellement pas pris en compte par les tests de rentabilité considérés par la Régie de l'énergie, dont le Test du coût total en ressources (TCTR);
- Aider le secteur des nouvelles technologies énergétiques à divers niveaux de la chaîne d'innovation.

Pour ce qui est des énergies renouvelables, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Poursuivre les études d'identification des meilleurs potentiels hydroélectriques au Québec;
- S'assurer que les conditions en place et les décisions fassent en sorte que le Québec demeure un leader mondial en matière d'hydroélectricité;
- Soutenir la filière éolienne québécoise en lui permettant de participer aux futurs appels d'offres ouverts à toutes les filières énergétiques, où elle pourrait combler les besoins électriques à venir au Québec;
- Soutenir les filières bioénergétiques qui ont le meilleur coût de revient et le meilleur potentiel de retombées socio-économiques pour le Québec.

En ce qui concerne les hydrocarbures, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Définir rapidement le cadre légal et réglementaire moderne entourant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et adopter une position claire dans la nouvelle politique énergétique quant à la volonté du Québec de développer cette ressource naturelle. À la fin de cette année, les gaz de schistes auront fait l'objet de deux évaluations environnementales stratégiques (2014 et 2015) et de deux rapports du BAPE (2011 et 2014) : il est clairement temps de passer à l'action.
- Favoriser l'accès au gaz naturel, notamment en soutenant les entreprises et le déploiement des infrastructures gazières;
- Mettre de l'avant un cadre réglementaire et légal facilitant l'intégration du gaz naturel local et renouvelable aux approvisionnements en gaz naturel;
- Viser une réduction de la dépendance du Québec au pétrole étranger en favorisant un approvisionnement local, c'est-à-dire de l'Ouest canadien et éventuellement, du Québec;
- Se montrer favorable aux projets d'oléoduc permettant d'acheminer du pétrole de l'Ouest canadien au Québec afin de réduire notre dépendance au pétrole étranger;
- Laisser l'Office national de l'énergie faire son travail relatif à l'examen de projets de transport interprovincial de produits pétroliers. Si le gouvernement du Québec souhaite également tenir une consultation, que celle-ci n'entraîne pas de délai sur la réalisation du projet;
- Soutenir les projets d'investissements de transformation et de distribution de produits pétroliers.
- Reconnaître formellement le rôle structurant que joue l'industrie du raffinage dans l'économie du Québec.

Finalement, pour ce qui est de la décarbonisation du transport, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Prioriser les mesures concernant les camions légers et les véhicules lourds, puisque ce sont ces deux catégories d'émissions de GES qui ont le plus augmenté dans le secteur des transports depuis 1990, en complément aux efforts actuels qui concernent les véhicules légers pour passagers;
- Poursuivre les efforts en transport collectif et alternatif.